

Conseil scientifique – Formation restreinte

Session extraordinaire

Mardi 24 octobre 2017, 8 h 30 – 10 h

Présents : Frédéric Audren, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Matthieu Fulla, Florence Haegel, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Marco Oberti, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Sandrine Revet, Gwenaële Rot, Mirna Safi, Francesco Saraceno, Jakob Vogel, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Manlio Cinalli, Séverine Dusollier, Sabine Dullin, Emeric Henry, Florian Oswald, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Paul-André Rosental, Nicolas Sauger, Dina Waked.

Assistent à la réunion :

Amélie Antoine Audo, chargée de mission auprès du directeur, déléguée générale USPC ;

Marie-Laure Djelic, doyenne de l'École du management et de l'innovation ;

Michel Gardette, directeur délégué ;

Carole Jourdan, responsable du pôle académique de la direction des ressources humaines ;

Patrick Le Galès, doyen de l'École urbaine.

1/ Position de Sciences Po au sein du projet d'IDEX d'USPC

Marc Lazar, annonce que Marie-Laure Djelic et Patrick Le Galès assistent à la séance en leur qualité de doyens académiques de deux écoles de Sciences Po. Yann Algan et Christophe Jamin étaient également invités, mais n'ont pu se libérer. Le Conseil scientifique est réuni en séance extraordinaire avant les réunions du Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), le 25 octobre, et du Conseil de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, le 26 octobre, sur le même sujet. Il s'agit de débattre de la place de Sciences Po au sein de l'université cible dans le cadre d'un nouveau projet de candidature à la labélisation IDEX, et non pas de traiter de la question de la COMUE. Le Conseil scientifique ne peut émettre qu'un avis consultatif sur cette question.

Frédéric Mion indique que des documents ont été transmis progressivement aux membres du Conseil scientifique, dont certains assez tardivement en raison des contraintes temporelles qui s'imposent à toutes les parties prenantes de ce projet. Ce dossier est évolutif et fait l'objet de discussions continues avec les partenaires de Sciences Po.

Ces documents sont les suivants.

- Le rapport d'évaluation produit par le jury international lors de l'évaluation de fin de période probatoire en juin 2016. Ce rapport a abouti au retrait des financements IDEX du projet USPC.
- Le rapport d'autoévaluation préparé par USPC dans le cadre de l'évaluation à laquelle procède le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).
- Une note qui fait état des discussions entre les partenaires, qui se sont engagés depuis le milieu de l'été dans une réflexion pour la soumission commune d'un nouveau dossier d'IDEX, le 18 décembre 2017.

Avec l'université Paris Descartes (Paris 5), l'université Paris Diderot (Paris 7) et l'Institut de physique du globe de Paris (IPGP), Sciences Po a mené des discussions portant sur la préparation d'un projet susceptible de répondre aux attentes du jury international, dont la composition est quasiment identique à celle du jury qui a étudié le dossier produit en 2016. Ce jury international ne souhaitait pas initialement procéder à un réexamen des dossiers de Toulouse et de USPC, considérant que les groupements ayant perdu le label IDEX l'avaient perdu définitivement. Le commissariat général à l'investissement (CGI) et le ministère de l'Enseignement supérieur se sont attachés à convaincre le jury international de la pertinence d'un nouvel examen pour USPC et pour l'université de Toulouse. Il est à peu près certain que ce jury sera particulièrement exigeant sur tous les points qui avaient été mal évalués lors de la dernière évaluation du projet IDEX d'USPC. Ces points et ceux qui sont mis en exergue dans le dossier de soumission de 2017 ont moins trait à des questions de projets scientifiques ou de formation qu'à des questions de gouvernance, comme la consistance des organes centraux de décision de l'université cible, la nature des compétences qui leur sont dévolues et la manière dont ces compétences s'exercent par rapport aux composantes de l'université cible.

La note présente un état des discussions entre Paris 5, Paris 7, l'IPGP et Sciences Po et expose les éléments de structuration et de gouvernance qui pourraient caractériser l'université cible, dans l'espoir de satisfaire les attentes du jury international. Au fil des discussions, un ensemble de transferts de compétences, de la part des entités vers l'université cible, s'est dessiné. La note qui a été adressée aux membres des conseils de Sciences Po expose, très sommairement, les avantages et les inconvénients – pour Sciences Po - de participer à une telle structure.

Les avantages d'abord.

- L'appartenance à un ensemble labellisé d'excellence, selon l'hypothèse vraisemblable que la candidature de l'USPC serait couronnée de succès. Même si le jury international n'est pas favorable à ce réexamen, il ne peut pas être insensible au fait que deux très grandes universités parisiennes, dont le potentiel scientifique est reconnu excellent, s'engagent dans un processus de transformation majeure pour créer un EPSCP (établissement public à caractère

- scientifique, culturel et professionnel) dérogatoire et inventer de nouvelles formes de gouvernance universitaire.
- L'obtention de financements, même s'il est déjà acquis qu'ils seront moins importants en valeur absolue qu'ils ne l'étaient dans la période probatoire de l'IDEX.
 - L'adossement à une communauté scientifique très importante dans des disciplines qui n'existent pas à Sciences Po et le renforcement de Sciences Po dans son champ des sciences sociales avec l'apport de disciplines présentes dans d'autres établissements de la possible IDEX. Cela pourrait permettre à Sciences Po de constituer une communauté de SHS qui couvrirait plus largement l'ensemble de ces disciplines.
 - L'entrée de Sciences Po dans un ensemble universitaire qui ferait l'objet d'une position assez favorable dans les classements dits omnidisciplinaires, principalement celui de Shanghai. D'après les projections, l'université cible pourrait se placer à la 50^e place mondiale, toutes disciplines confondues.
 - La proximité avec des pôles d'excellence reconnus au niveau mondial en matière de santé et de sciences dures.

Il convient cependant d'examiner les risques et/ou les inconvénients pour Sciences Po de participer à cette construction collective et d'appartenir à cette université cible.

- En intégrant cet ensemble, Sciences Po contraint sa liberté de mouvement et renonce – malgré les nombreux aménagements consentis par les partenaires – à une partie de ses marges de manœuvre et de son autonomie. Or Sciences Po, depuis son origine, a fondé son développement sur des modes de gouvernance et de relation au monde différents de ceux de l'université française traditionnelle.
- La complexité de la gouvernance.
- Dans un processus de transformation, la tension possible entre des cultures d'établissements très différentes resterait un risque, même si les règles fixées sur le papier offrent des garanties formelles.
- Le calendrier prévoit le dépôt du dossier le 18 décembre. Or, cela suppose que le dossier soit finalisé d'ici la mi-novembre afin d'être soumis aux instances des différentes parties prenantes, et de permettre les ajustements ultérieurs nécessaires avant de procéder au dépôt du dossier définitif. Sciences Po doit donc se positionner dans un laps de temps très réduit alors qu'elle est confrontée à un important univers d'incertitudes.

Le choix est très engageant pour Sciences Po et ne peut relever de la seule responsabilité du directeur de l'institution et de son équipe de direction. Il convient de le soumettre aux instances de Sciences Po et ce, très rapidement, sauf à mettre les partenaires en grande difficulté si les instances décidaient de ne pas s'engager dans le processus. Les conseils extraordinaires en amont de la phase de rédaction intensive permettront d'obtenir un vote d'orientation et de définir la position de Sciences Po, afin de ne pas compromettre la candidature globale si Sciences Po décidait de se retirer du projet.

En conclusion, Frédéric Mion précise que nos partenaires savent que les instances de Sciences Po se réunissent successivement et sont très attentifs à la façon dont nous allons communiquer à l'issue de ces conseils, notamment parce qu'ils auront à en rendre compte auprès de leur communauté de la décision que nous allons prendre. Frédéric Mion demande que les discussions et les avis du Conseil scientifique de ce jour demeurent confidentielles jusqu'à la séance du Conseil de l'Institut, le jeudi 26 octobre. Il

ne s'agit pas de tenir secret l'avis, mais de faire en sorte d'être respectueux des prérogatives des conseils. En outre, tout bruit parasite serait de nature à compliquer la situation de nos partenaires.

Marc Lazar souscrit à cette demande. Il est important d'acquiescer cette culture de la confidentialité quand il s'agit de personnes ou de délibérations qui engagent les relations de Sciences Po avec des universités partenaires. Marc Lazar invite les personnes présentes à s'exprimer librement sur ce sujet et sur l'orientation proposée par Frédéric Mion.

Marco Oberti indique que le sujet a été abordé lors du conseil de laboratoire de l'Observatoire sociologique du changement (OSC). Ce conseil a exprimé un avis favorable à l'engagement de Sciences Po dans le nouveau projet d>IDEX et ce, pour trois raisons principales.

- Élargir le vivier d'étudiants en sciences sociales, notamment avec Paris 5, avec la possibilité, au niveau du master et du doctorat, d'atteindre des étudiants dont les profils sont très intéressants.
- Permettre des formations communes et des complémentarités en sociologie très séduisantes avec Paris 5, afin d'élargir le spectre des domaines d'étude.
- Créer des ponts avec d'autres disciplines non représentées à Sciences Po, ce qui permettrait de porter des projets innovants et de travailler à la frontière de différentes disciplines. Au lieu de se replier sur son identité qui est forte, prestigieuse et valorisée, Sciences Po devrait prendre le pari de la confrontation et de l'ouverture avec ce monde universitaire qui présente de nombreuses potentialités et richesses.

Olivier Borraz indique que le conseil de laboratoire du Centre de sociologie des organisations (CSO) a également évoqué le sujet, mais n'a pas pris de position collective, estimant ne pas disposer d'informations suffisantes. Les documents présentés et l'intervention du directeur donnent des éléments supplémentaires, mais Olivier Borraz considère qu'ils ne permettent pas de rendre un avis, qui lui semble précipité, sur un sujet aussi complexe. Il serait par exemple indispensable de dresser le bilan d'USPC. Une partie des membres du CSO est plutôt sceptique quant à la construction de cette université cible et vis-à-vis de l>IDEX. La perspective de rejoindre une grande faculté de médecine peut inquiéter. S'agissant de la gouvernance, Olivier Borraz estime que la gouvernance actuelle de l'USPC est plus complexe que celle prévue pour l'université cible. Les éléments présentés tendent à pointer les risques et les inconvénients à entrer dans le processus d'université cible. Il aurait été pertinent de présenter les risques et les conséquences de la sortie. Par exemple, il semble qu'à terme, les postes du CNRS ne seraient plus attribués qu'aux IDEX. Si tel était le cas, Sciences Po ne pourrait plus procéder à des recrutements ou à des mutations CNRS, or la faculté permanente compte actuellement un quart de chercheurs CNRS. Il semble également que certains financements distribués dans des procédures d'appel d'offres iraient prioritairement aux établissements labellisés IDEX. Il serait pertinent de présenter l'avenir si Sciences Po quitte ce processus, par exemple un rapprochement avec Paris Sciences & Lettres (PSL) ou Paris 1-Panthéon-Sorbonne.

Florence Haegel s'interroge sur les conséquences de l'absence de label IDEX pour l'équipement d'excellence (EQUIPEX) DIME-SHS ou pour le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP). Par ailleurs, la réflexion sur le projet de Sciences Po portait sur son périmètre et son éventuel élargissement à

d'autres disciplines. Cette candidature IDEX offrait cette possibilité, avec le risque que les sciences sociales soient dominées dans ce périmètre.

Alain Dieckhoff, indique avoir procédé à des consultations informelles auprès des membres de son conseil d'unité (le Centre de recherches internationales de Sciences Po - CERI). Aucune position ne s'est majoritairement dégagée, les collègues estimant ne pas avoir assez d'éléments pour se prononcer. Quelle que soit la décision, il y a cependant une volonté de préserver l'autonomie de Sciences Po. Il faudrait en effet présenter plus clairement les risques de la non-intégration dans une IDEX et les éventuelles autres options pour Sciences Po. Alain Dieckhoff rappelle que l'institution a construit un projet d'établissement, clairement défini depuis au moins cinq ans. Il vise notamment à promouvoir l'excellence de Sciences Po. Un des enjeux majeurs de cette réflexion est de savoir si rejoindre une IDEX permet à Sciences Po de poursuivre sa stratégie et quelles seraient les conséquences d'intégrer une IDEX.

Frédéric Mion rappelle que, même si Sciences Po n'est pas directement partie prenante de l'IDEX, elle ne renonce pas à tout projet de coopération avec les universités ou la nouvelle université cible, si cette dernière y est disposée. Lors des discussions, il a été évoqué la possibilité de bâtir entre l'université cible et les autres membres d'USPC des coopérations autour de projets qui pourraient bénéficier de financements IDEX s'ils entrent dans la politique d'excellence de l'université cible. Quant à l'alliance féconde avec les sciences sociales de Paris 5, Frédéric Mion souligne que, depuis qu'il est directeur de Sciences Po, il n'a pas vu fleurir des initiatives confirmant l'intuition que notre établissement pouvait réaliser des opérations majeures avec nos voisins de Paris Descartes. Cela ne signifie pas que ces perspectives soient inexistantes, mais qu'elles ont beaucoup tardé à se matérialiser. Il manquait peut-être un cadre commun suffisamment contraignant, comme l'université cible, mais il ne semble pas qu'il ait existé un appétit commun de coopération de part et d'autre, se traduisant par des projets réalisables et mesurables.

Marco Oberti précise que le message n'était pas clair : Sciences Po ne savait pas jusqu'où elle pouvait aller en termes de projection, de formation commune.

Frédéric Mion convient que les messages institutionnels n'ont pas toujours été clairs sur le sujet. Cela n'a pas empêché quelques composantes de Sciences Po de chercher des collaborations, y compris en termes de formation, avec des établissements d'USPC, comme le double master sur le monde arabe et musulman avec l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), qui a vu le jour après trente-six mois de préparation. Pour en revenir au sujet qui occupe ce conseil aujourd'hui, ne pas participer à l'IDEX n'interdit pas toute forme de coopération avec l'université cible et ne signifie pas le repli de Sciences Po sur elle-même. Le choix que Sciences Po doit faire n'est pas de rejoindre l'IDEX ou de rester seule, mais de rejoindre l'IDEX ou de concevoir un autre projet, sachant que pour l'heure, les projets alternatifs potentiels sont nombreux et font appel à des structurations institutionnelles diverses. Sciences Po doit répondre rapidement sur son positionnement dans l'IDEX, mais n'est pas tenue de répondre dans le même délai sur sa stratégie de développement pour les cinq ans à venir. S'agissant de rejoindre d'autres projets IDEX, ceux qui sont déjà fortement structurés en université de droit commun n'attendent pas l'arrivée de Sciences Po qui n'a que peu d'arguments pour demander son intégration. Quant à PSL ou le projet autour de Paris 1, des réflexions sont actuellement en cours sur la gouvernance de ces ensembles mais, pour l'heure, les modèles ne sont pas stabilisés.

S'agissant des conséquences du retrait de Sciences Po de ce projet d'université cible, cela signifie que Sciences Po ne pourra plus prétendre aux financements IDEX et ne sera plus membre de la structure qui porte ces financements. Quant à savoir s'il y aura une volonté de concentrer les moyens financiers sur les seuls ensembles d'excellence, il existe à ce sujet des propos contradictoires mais rien n'indique qu'il y ait lieu de s'inquiéter vraiment, pour le moment, sur la capacité de Sciences Po à candidater utilement à des financements d'excellence. En outre, Sciences Po gardera sa capacité à mobiliser d'autres types de financement que ceux des Programmes d'investissement d'avenir (PIA). Il est vrai que le CNRS encourage et soutient les IDEX, mais il semble peu probable qu'à l'avenir le CNRS refuse d'attribuer des postes, par exemple, à l'Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3) au motif que celle-ci n'aura pas de label IDEX. Depuis une quinzaine d'années, Sciences Po fonde son développement sur l'accroissement de ses ressources propres. Les ressources IDEX restent une partie relativement faible de ces ressources. Les financements d'excellence représentent une part plus importante. Pour le moment, aucun lien n'est fait entre l'appartenance à l'IDEX et l'accès aux autres financements d'excellence (EQUIPEX, LABEX, IDEFI,...). Pour les EQUIPEX, il n'existe à ce jour pas de possibilité de maintien via les IDEX : ne pas faire partie d'une IDEX n'a donc pas d'incidence. Il en va différemment pour les LABEX mais leurs modalités de prolongation sont aussi liées aux écoles universitaires de recherche (EUR) et cela constitue une voie alternative.

Enfin, s'agissant du projet de Sciences Po et de l'élargissement de son périmètre, l'appartenance à l'IDEX offre la possibilité théorique de s'adresser à des disciplines qui ne sont pas présentes dans l'institution, voire de les attirer au sein de Sciences Po selon des modalités de transfert de postes ou de personnes qui restent à imaginer. Il convient de demeurer prudent quant aux possibilités réelles d'accroître le nombre de postes et d'attirer des personnes en participant au projet d'IDEX. Les gains que pourrait réaliser Sciences Po seraient sans doute plus incrémentaux que massifs. Toutefois, en n'intégrant pas l'IDEX, il ne s'agit pas de renoncer au projet d'élargissement disciplinaire, mais il est clair que le projet d'établissement serait contraint par l'appartenance à l'université cible, car Sciences Po ne serait plus véritablement maîtresse de son projet. Les modalités actuelles de gouvernance de la COMUE sont certes plus complexes que celles proposées pour la gouvernance de l'IDEX, mais le périmètre d'action de la COMUE ne va pas au-delà de la répartition entre ses membres des crédits supplémentaires. A contrario, la gouvernance envisagée pour l'IDEX donnerait théoriquement la capacité à l'organe de direction de refuser des financements si les entités n'intègrent pas les objectifs de l'USPC dans leurs budgets. Les établissements qui disposent d'un droit de veto l'utilisent certes très rarement, mais si ce droit est inscrit dans les statuts, le risque existe.

Bruno Palier souhaite connaître l'avis de Christine Musselin dont l'expérience pourra éclairer la discussion. Par ailleurs, il souligne que le financement du LIEPP est déconnecté de l'IDEX, car il existait avant. D'autre part, Sciences Po a été incitée à montrer qu'elle appartenait à la COMUE, mais le jury du renouvellement à mi-parcours du LIEPP n'a jamais insisté sur ce point. Bruno Palier indique avoir reçu un financement de l'IDEX avec un sociologue de Paris 5, financement qui n'a demandé que peu de suivi mais dont n'a pas découlé une collaboration forte. Bruno Palier se dit inquiet de l'ambiguïté entre un département d'*Arts and sciences* qui comptera des sciences sociales et Sciences Po qui serait une identité différente. Par ailleurs, en France, une idée veut qu'un établissement doive être gros pour être visible. Or, après un bref examen des effectifs des plus grandes universités internationales, il s'avère qu'Harvard compte

23 000 étudiants, Oxford 22 000, le MIT 10 000 et la LSE 9 000. Il est indiqué dans une note de bas de page d'un des documents qui ont été adressés aux membres des conseils qu'un des points de blocage de la COMUE dans sa volonté d'excellence est que l'université de droit commun française est contrainte par la réglementation en termes d'accueil des étudiants en 1^{re} année. Ainsi, la participation de Sciences Po à l'IDEX semble impossible en termes de taille et de droit commun, alors que son projet est bien d'atteindre l'excellence. Enfin, le principe d'IDEX est une pâle copie du dispositif allemand : les universités d'excellence allemandes cherchent à devenir des pôles d'excellence sur un domaine précis, à partir d'un projet et sur la base de coopérations en Allemagne et à l'international. Un plan B de Sciences Po pourrait être de construire des collaborations sur des projets internationaux.

Patrick Le Galès s'enquiert des financements prévus dans le cadre de l'IDEX. Par ailleurs, d'après son expérience du monde universitaire britannique, il souligne que les universités de médecine qui sont importantes laissent peu de fonds aux sciences sociales. D'autre part, il regrette que le choix qui est soumis se fasse sur des questions de centralisation et de gouvernance. Il aurait été appréciable de présenter les IDEX existants et leurs capacités à mettre en œuvre des projets. En outre, il est évident que le nouveau gouvernement mettra en œuvre de nouveaux dispositifs et procédures : sait-on ce qui est prévu en ce sens ? Le risque principal pour Sciences Po est au niveau de la recherche, mais également en termes d'équilibre entre financement public et privé. Sciences Po devra se mobiliser afin que les évaluations des projets de recherche déposés dans le cadre de l'UE ne pénalisent pas les projets non labellisés IDEX. Il existe un certain risque que Sciences Po ne soit pas au centre des sciences sociales. Enfin, Patrick Le Galès estime que, d'après le rapport d'évaluation, il n'y a pas eu de véritable dynamique au cours des dernières années. Il ne faut pas que Sciences Po perde son agilité dans des programmes de recherche internationaux. La tendance est davantage aux flux et à la dynamique qu'à la concentration sur des territoires. En ce sens, les critères du jury ne laissent pas d'inquiéter.

Sébastien Pimont partage les inquiétudes exprimées. Il ajoute que les juristes ne souhaitent pas nécessairement intensifier leurs relations avec Paris 5. Cela ne signifie pas qu'ils n'apprécient pas le travail actuel de leurs collègues ou qu'ils n'envisagent pas des collaborations futures. Mais il se trouve que l'École de droit s'est construite sur un autre modèle que celui de la culture universitaire française. Dans cette perspective, elle ne souhaite pas prendre le risque de perdre son identité ou de la voir dissoute du fait d'un rapprochement avec d'autres universités.

Marc Lazar indique avoir discuté avec Christophe Jamin, doyen de l'École de droit : ce dernier porte la même idée. Les économistes sont également réticents au projet d'IDEX dans USPC. Par ailleurs, ne pas entrer dans l'université cible soulève un autre risque relatif aux professeurs des universités : le ministère prévoit-il de privilégier les universités cibles au détriment des autres universités ? Et quels sont les avantages et les risques, en cas d'entrée de Sciences Po dans l'université cible, en termes de formation des étudiants ? Sciences Po est un établissement sélectif, ce qui n'est pas le cas de Paris 5 et Paris 7.

Emanuele Ferragina, souhaite connaître le pourcentage des ressources de l'IDEX par rapport aux autres ressources dédiées au financement de la recherche. Par ailleurs, il indique que les collaborations réussies sont faites en proximité avec des personnes qui

se ressemblent. Sciences Po doit identifier clairement les acteurs qui lui ressemblent, comme ceux qui sont réunis à Paris-Saclay, dans l'hypothèse d'un plan B.

Marie-Laure Djelic remercie le Conseil scientifique d'impliquer les doyens dans la discussion. Elle partage les positions de MM. Pimont et Le Galès. Le risque relatif à l'agilité, à l'identité et au positionnement au niveau international est trop fort au regard des avantages objectifs à court terme. Il faut très certainement envisager des plans B.

Jakob Vogel pose la question du positionnement des autres IDEX parisiens, que sont PSL et Paris-Saclay. Il a entendu dire que Polytechnique est en train de faire un pas de côté par rapport à ce projet. Si ces trois entités ne fonctionnent pas comme l'entend le gouvernement, le risque pour Sciences Po sera sans doute moins important.

Pierre François estime que la réflexion se déroule dans un contexte flou, avec un manque notoire d'informations sur l'intérêt financier d'entrer dans ce projet d'université cible et sur les projets alternatifs. En l'état, il partage l'idée que Sciences Po a sans doute plus à perdre qu'à gagner en intégrant ce projet. Pour ce qui concerne les études doctorales, il souligne que le dispositif sera potentiellement contraignant et que Sciences Po pratique une formation doctorale très différente de ce qui se fait dans d'autres universités. Il est tout à fait pertinent de se rapprocher d'excellents collègues comme ceux de Paris 5, mais sur des bases scientifiques et pédagogiques, sans s'inscrire dans un contexte institutionnel contraint. En revanche, certaines pratiques de Sciences Po relèvent de logiques institutionnelles qui sont le résultat d'efforts menés au cours des dix dernières années, notamment en matière de politique de formation doctorale, comme la politique de financement. S'agissant de la question spécifique du recrutement des étudiants et de la formation doctorale, Sciences Po risque de se retrouver entravée dans son action et son développement, en raison de politiques générales et institutionnelles contraignantes.

Dominique Cardon comprend que, dans un projet de politique publique qui essaie de traiter une tension impossible entre le droit commun égalitaire des universités et des établissements excellents indépendants, certains établissements sont en train de sortir de ces dispositifs à vocation égalitaire pour imaginer d'autres coordinations, comme les réseaux d'excellence qui valorisent ce que les politiques publiques de la recherche ne cherchaient pas à faire en France, à savoir constituer un double marché. Il demande quel message envoie le retrait de ces excellents établissements des dispositifs qu'ils avaient tenté d'intégrer.

Frédéric Mion confirme que la position de Sciences Po est très observée, car ce que fait Sciences Po n'est pas sans conséquence sur la façon dont le reste du paysage de l'enseignement supérieur se structurera. L'accord ou le désaccord de l'institution sont réputés pouvoir faire basculer d'autres établissements. La portée symbolique de la décision de Sciences Po sera probablement un peu moindre que supposée. À ce jour, l'attitude des pouvoirs publics vis-à-vis d'institutions qui ne feront pas le choix de l>IDEX n'est pas connue. Sciences Po a toujours su nourrir un dialogue singulier et constructif avec les pouvoirs publics. Tout sera fait pour continuer à défendre la marque Sciences Po et son excellence, notamment en matière de formation. Ce qui se joue dans l'insertion de Sciences Po dans un ensemble qui s'appellerait Université de Paris – qui sera sans doute une excellente université de médecine et de sciences dures –, c'est la capacité de Sciences Po à proposer des formations réputées d'excellence dans le domaine des sciences humaines et sociales à de très bons étudiants français et internationaux, ce qui est vital pour l'institution en termes de trajectoire économique. La

perte de ses droits d'inscription aurait des conséquences bien plus considérables que les éventuels financements IDEX sur la période à venir, qui seraient de l'ordre de 12 M€ par an pour l'université cible, contre 28 M€ actuellement, dont 10 M€ sont dédiés aux LABEX. L'argument selon lequel Sciences Po percevrait plus qu'actuellement, car il y aurait moins de participants dans l'université cible, n'est pas juste, car la majorité des financements seraient affectés à la transformation des universités.

Christine Musselin rappelle qu'elle a publié un livre en 2017 – *La Grande course des universités* - dans lequel elle critique la politique menée depuis plusieurs années par les gouvernements de droite et de gauche en matière de constitution d'ensembles universitaires dont il est difficile de comprendre le pilotage. Cependant, il ne s'agit pas ici de construire une COMUE mais un nouvel établissement à partir de plusieurs institutions qui portent un même projet d'excellence. Elle souligne à son tour la difficulté de l'exercice qui repose plus sur des convictions personnelles, faute de disposer d'éléments concrets permettant de mesurer la réalité des risques et de prendre la décision plus facilement. Christine Musselin est plutôt favorable à l'hypothèse d'une participation à l'université cible pour plusieurs raisons. La première est la transformation prochaine du paysage universitaire parisien : il est presque certain que PSL, Sorbonne Universités et Paris-Saclay obtiendront leur IDEX, car ils présentent des projets qui correspondent à ce qu'attend le jury. Par ailleurs, elle indique qu'elle travaille depuis plusieurs mois avec nos partenaires et qu'il ne s'agit pas de construire une université de droit commun, mais bien d'un grand établissement avec des règles qui ne sont pas celles de l'université française. Les partenaires se sont toujours montrés très soucieux et respectueux de l'autonomie de Sciences Po, mais elle reconnaît ne pas pouvoir dire ce qu'il en sera toujours ainsi et comprend qu'on puisse penser que le risque existe. Christine Musselin n'est donc pas opposée au scénario d'entrée de Sciences Po dans l'IDEX. L'hypothèse d'élargir le champ des disciplines, de récupérer des postes et de constituer un pôle de référence en SHS n'est bien sûr pas écrite par avance, mais cela reste une possibilité intéressante.

Marco Oberti demande si les grands regroupements d'établissements, certains parmi ces derniers étant plus prestigieux que d'autres, ne seront pas l'opportunité d'expérimentation et d'innovation de la sélection à l'université. Cela mettrait Sciences Po dans une situation particulière, voire en difficulté dans certaines disciplines : elle ne ferait plus face à des universités de masse peu ou pas sélectives, mais à des ensembles d'universités prestigieuses qui pourraient introduire de nouvelles modalités de recrutement des étudiants.

Cornelia Woll estime que les incertitudes concernent plus la formation que la recherche. USPC compte 120 000 étudiants et l'université cible en comptera près de 70 000, ce qui est un effectif considérablement plus élevé que les grands établissements universitaires internationaux cités précédemment. Sciences Po intégrerait alors une université au sein de laquelle existerait aussi, à côté de Sciences Po, une faculté d'*Arts and science* avec des sciences sociales et un accès non sélectif. Tout projet de coopération de Sciences Po avec d'autres structures pose la question du nombre d'étudiants. Récupérer des postes de professeurs et ouvrir le spectre disciplinaire de Sciences Po est une éventualité mais elle s'accompagne de l'intégration de très nombreux étudiants supplémentaires.

Frédéric Mion indique que les IDEX innoveront en matière de formation : PSL a commencé cela et poursuivra sans doute massivement avec son premier cycle. Des formes de concurrence directes voient le jour, mais la concurrence est un puissant

stimulant pour se développer et innover. Elle ne doit pas être vécue de manière obsessionnelle. En conclusion, Frédéric Mion confirme que les discussions avec les partenaires ont traduit une volonté de transformer les modèles de gouvernance universitaire, avec une attente vis-à-vis de Sciences Po en termes d'aide et d'accompagnement. Mais la position des présidents et des équipes dirigeantes de ces universités ne dit rien de la façon dont leur communauté réagira au projet IDEX définitif. L'enjeu principal de l'entrée dans l'IDEX pour Sciences Po est de savoir si elle pourra demeurer, au moins en partie, ce qu'elle est actuellement.

Martial Foucault demande quelle est la position de l'IPGP vis-à-vis de la fusion.

Frédéric Mion répond que l'IPGP semble partisan d'intégrer l'IDEX mais est dans une situation différente de celle de Sciences Po puisque cet institut vit en étroite imbrication avec l'université Paris 7.

Marc Lazar remercie les participants pour leurs questions. Il propose que le vote se déroule à bulletin secret puisque des avis divergents ont été exprimés. La question est la suivante : Sciences Po doit-elle ou non s'engager dans le projet IDEX – Université cible d'USPC ? Quel que soit le résultat, les membres du Conseil scientifique doivent respecter la confidentialité de la décision jusqu'au 26 octobre 2017, après la séance du Conseil de l'Institut. Marc Lazar annonce que Christine Musselin et lui-même adresseront un e-mail aux représentants académiques élus du Conseil d'administration de la FNSP et du Conseil de l'Institut pour leur communiquer les résultats du vote. Marc Lazar rappelle qu'il est membre de droit du Conseil de l'Institut, mais qu'il ne pourra pas assister à la séance extraordinaire du 26 octobre.

Olivier Borraz doute que les deux autres instances aient les mêmes préoccupations que le Conseil scientifique et demande à Frédéric Mion s'il peut se faire le relais des discussions et des inquiétudes exprimées lors de la présente séance.

Frédéric Mion s'engage à rendre compte des préoccupations qui ont été exprimées en séance et du sens de l'avis rendu par le Conseil scientifique.

Les membres du Conseil scientifique donnent un avis négatif à la majorité (deux oui, dix-sept non et cinq abstentions) sur la position de Sciences Po au sein du projet de l'IDEX de l'USPC.